

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Le port de masque rétabli en centre-ville d'Annecy

La circulation de la Covid-19 est devenue inquiétante dans le département de la Haute-Savoie, notamment avec la propagation du variant Delta. Aussi, la Préfecture a rendu le port du masque obligatoire, par arrêté le 29 juillet, dans les zones à forte fréquentation. La Ville précise le périmètre concerné par arrêté municipal rendant le masque obligatoire du samedi 31 juillet au mardi 31 août 2021.

La zone et les publics

Les personnes de plus de 11 ans devront porter un masque sur la zone du centre-ville d'Annecy de 9h à 2h (plan et arrêté municipal du 30 juillet disponibles sur <https://www.annecy.fr/509-port-du-masque-obligatoire.htm>). Tous les marchés de la Ville sont également concernés.

Cette obligation ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical, ni à celles pratiquant une activité sportive (course à pied, vélo, roller...).

Toujours responsables !

Au-delà du masque, la Ville rappelle que les gestes barrières (distanciation, lavage de mains, etc.) doivent être appliqués en complément.



Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

<http://www.annecy.fr/> www.facebook.com/VilleAnnecy/ www.instagram.com/villeannecy/